

SOCIETE DE CHASSE

Ce document pour être valable devra être envoyé ou déposé
au siège de la Fédération avant le 9 mars 2025 - 9H00.

Adhérent territorial N° : C T

Société de Chasse de :

Je soussigné, M.
Demeurant
Président de la Société de Chasse de
Délégué M. (Membre de la Société de Chasse)
Demeurant
ou M. Adhérent territorial N° : C T
Demeurant

Pour prendre part à tous votes et délibérations de la Fédération Départementale des Chasseurs du
Pas-de-Calais qui tiendra son Assemblée Générale :

le Samedi 29 mars 2025 à 9 H 00 à HESDIN LA FORET – Salle du Manège.

Fait à

Le

Signature :

IMPORTANT : Ecrire à la main « **délégation conforme au statut** » et signer. De même, le Mandataire
(de la Société de Chasse) devra être porteur de la carte fédérale justifiant l'adhésion.

CHASSE PRIVEE

Ce document pour être valable devra être envoyé ou déposé
au siège de la Fédération avant le 9 mars 2025 - 9H00.

Adhérent territorial N° : C T

Chasse Privée de M. :

Je soussigné, M.
Demeurant
Propriétaire ou Locataire de Chasse à
Donne par les présentes pouvoir à M.
Adhérent territorial N° : C T Demeurant

Pour prendre part à tous votes et délibérations de la Fédération Départementale des Chasseurs du
Pas-de-Calais qui tiendra son Assemblée Générale :

le Samedi 29 mars 2025 à 9 H 00 à HESDIN LA FORET – Salle du Manège.

Fait à

Le

Signature :

IMPORTANT : Le délégataire devra être porteur de la carte fédérale justifiant l'adhésion.